

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 FÉVRIER 2014**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28/01/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 10/02/2014

**Délibération n° D-2014-38**

**Biodiversité - Eau - Inventaire communal des Zones Humides**

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Pilar BAUDIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Monsieur Nicolas MARJAULT, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Madame Anne LABBE

**Direction de Projet Agenda 21**

**Biodiversité - Eau - Inventaire communal des Zones Humides**

Madame Nicolle GRAVAT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant l'objectif 6 de la Stratégie Nationale de la Biodiversité : préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement ;

Considérant les objectifs 2.1 : Contribuer à un aménagement durable du territoire, 2.2 : Favoriser la biodiversité, 2.5 : Progresser dans la prévention des impacts dans la gestion des milieux et des ressources, de l'orientation 2 de l'Agenda 21 « Cultiver le cadre de vie » ;

Considérant les objectifs stratégiques 4 et 5 de la stratégie niortaise pour la biodiversité, adoptée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 15 novembre 2013 : Préservation et favorisation d'une trame bleue fonctionnelle et traduction de la trame verte et bleue dans le PLU ;

Considérant que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, et par voie de conséquence le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SAGE SNMP) imposent aux communes constituant leurs bassins versants, dont Niort fait partie, de réaliser un inventaire communal des zones humides afin de renforcer la protection de ces milieux ;

Considérant la délibération adoptée au Conseil municipal du 21 décembre 2012 par laquelle la commune a approuvé le principe de conventionnement avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise pour réaliser l'inventaire. Le bureau d'études Hydroconcept a été missionné pour mener à bien le dit inventaire ;

Considérant la délibération adoptée au Conseil municipal du 18 mars 2013 fixant les membres constituant le groupe d'acteurs locaux, composé d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs ;

La Ville de Niort a donc réalisé l'inventaire de connaissance des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du territoire communal, dans le respect du protocole établi par la Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP.

Dans une dynamique de concertation et d'information citoyenne, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- 3 réunions du groupe d'acteurs locaux entre juin et novembre 2013,
- 2 réunions regroupant des agriculteurs de la commune entre juin et novembre 2013,
- articles de presse dans le Vivre à Niort (magazine et site Internet),
- diffusion de la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, avec un cahier de remarques, en mairie du 5 au 30 novembre 2013.

Les résultats de l'inventaire sont présentés sur la carte jointe en annexe.

La commune de Niort présente une surface de zones humides inventoriées de 92 ha en plus des 424 ha de surface classée Marais poitevin par le Forum des Marais Atlantiques qui ne faisait pas l'objet d'inventaire, ce qui représente 7,55 % du territoire communal.

La majorité des zones humides se trouvent au niveau des fonds de vallées de la Sèvre niortaise et du Lambon et dans la partie sud de la commune (Saint-Florent).

Cinq grands types de zones humides ont été inventoriés :

- des prairies humides, principalement le long de la Sèvre niortaise, et des lieux-dits Fontaine Boutet, La Garenne, la Tranchée ;
- des zones humides cultivées, à la Tranchée et au lieu-dit La Fantaisie en bordure du marais de Bessines ;
- des boisements humides, le long de la Sèvre niortaise ainsi qu'à la Tranchée ;
- des zones humides jardinées et des zones humides plantées en peupliers, situées dans le lit majeur de la Sèvre niortaise entre Surimeau et Sainte-Pezenne.

Enfin, la CLE est la commission ad hoc pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le Comité technique zones humides du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin, la CLE du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal de NIORT par délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les résultats de l'inventaire communal des zones humides ;
- approuver l'intégration des résultats de l'inventaire dans le cadre de la révision du PLU.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicolle GRAVAT